

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 FEVRIER 2008**  
**1<sup>ère</sup> SÉANCE**

L'An deux mille huit

Et le QUATORZE FEVRIER,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Lodévois s'est réuni en Mairie de LODEVE, sous la présidence de M. Robert LECOUC, Président

**PRESENTS :**

Mmes CASTAN, CONNEAU, COSTA, HERMET, MEINARD, NOURREDINE, ROIG, ROUQUETTE, et TORD (arrivée à 19h00), MM. AUROUZE, CAIZERGUES, CASTAN, CAVAILLE, DELAUZE, FABRE J, FERACCI, GUIBAL, MARC, MAS (arrivé à 18h45), PAILHOUC, RABEJAC, REVERBEL, TEISSERENC P, TEISSERENC X, TSAKONAS, VAILLE et VENOT.

**REPRESENTES :**

Mmes BRUGUIERE (pouvoir à J. FABRE), LEHIDEUC (pouvoir à M. DELAUZE), VALDEYRON (pouvoir à M. CAVAILLE), MM BERNADOU (pouvoir à M. P. TEISSERENC), CARRIERE (pouvoir à M AUROUZE), FABRE G (pouvoir au Président), KOSIANSKI (pouvoir à Mme HERMET), RASPAUD (pouvoir à M. GUIBAL) et RAVAILLE (pouvoir à Mme MEINARD)

**ABSENTS :**

Mmes BOUTET, GALTIER et M. ORSSAUD

---

En préambule, Monsieur le Président expose aux membres du Conseil le bilan du travail accompli durant le mandat.

M. le Président procède à l'appel des membres présents.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

**Compte-rendu du dernier conseil**

M. le Président soumet pour approbation le compte rendu du conseil communautaire du 7 décembre 2007. Ce dernier ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

**VOTE :**  
Pour :37  
Contre :0  
Abstentions :0

**Délibérations prises par le Bureau**

M. le Président fait lecture des délibérations prises par délégation par le Bureau communautaire :

Bureau du 19/12/2007 :

**Ordures ménagères :**

Attribution des marchés suivants pour une durée de trois ans à la Société Méditerranéenne de Nettoyement (Groupe Nicollin) :

Lot 1 : collecte et évacuation des ordures ménagères, collecte sélective

- Collecte et traitement des ordures ménagères : 27.523,10 € HT,
- Passages du camion lavage : 500 HT par passage,
- Acquisition de conteneurs 740 litres couvercle jaune : 2.800 € HT

Lot 2 : collecte et évacuation du verre : 80 € HT

### **Fonctionnement :**

Attribution des marchés suivants pour ses différents contrats d'assurance de la CCL pour une durée de 3 ans :

- Lot 1 : assurance des dommages aux biens, Groupama pour un montant de 6.233,40 € TTC
- Lot 2 : assurance des responsabilités, Groupama pour un montant de 1.320 € TTC
- Lot 3 : assurance des véhicules, SMACL pour un montant de 647,84 € TTC avec option auto-collaborateur pour un montant de 2.000 €
- Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité, Sarre et Moselle pour un montant de 334,72 € TTC
- Lot 5 : assurance de la protection juridique des agents et des élus, SMACL pour un montant de 342,26 € TTC
- Lot 6 : assurance du personnel, SMACL pour un montant de 4.352,09 € TTC

### **Logement :**

Attribution d'une subvention d'un montant de 2 459 € à M. Gilbert MARTINEZ dans le cadre de l'opération P.I.G.

Bureau du 24/01/2008

### **Ordures ménagères :**

*Attribution du marché pour le ramassage des encombrants*

Attribution du marché à la Société Méditerranéenne de Nettoyement (Groupe Nicollin) pour une durée de trois ans :

- Ramassage des encombrants chez les particuliers et des encombrants sauvages sur la commune de Lodève : 83 800 € HT. 2 personnes du lundi au samedi, 6 heures par jour (plus 10 dimanches)
- Ramassage des encombrants sur les autres communes : 500 € HT à l'unité (passage d'un camion pour un volume de 20m3)

### **Environnement**

*Parlement de l'eau*

Reconduction de l'action de sensibilisation sur l'eau dans sa version minimale en attendant le positionnement des partenaires financiers (Etat, Région, Département) pour un montant total de 16 050 € TTC.

	<b>%</b>	<b>Programme</b>
Agence de l'Eau	50 %	8 025 €
Partenaires institutionnels (CG, CR, DIREN)		
CCL	50 %	<b>8 025 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>16 050 €</b>

Dans le cas où le projet initial recevrait le soutien financier des partenaires sollicités, l'action pourrait alors être étendue à l'intégralité du programme.

**Bureau du 08/02/2008**

### **Fonctionnement :**

Reconduction du contrat du chargé de mission des Métiers d'art, commerce, artisanat et communication pour une durée de 3 ans.

## **Question 1 : Finances**

### **Comptes administratifs 2007**

- **budget principal**

M. le Président demande à M. GUIBAL, Vice-président délégué aux finances, de présenter le compte administratif 2007.

Le Compte Administratif 2007 fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 568 903.60 € réparti de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 692 373.45 €
- Section d'investissement : - 123 469.85 €

Les restes à réaliser font apparaître un excédent de 359 090.55 € réparti de la manière suivante :

- Dépenses : 409 849.80 €
- Recettes : 768 940.35 €

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le Compte administratif 2007 (M. le Président n'a pas pris part au vote).

**VOTE:**  
Pour :35  
Contre :0  
Abstentions : 0

- **budget annexe du technoparc**

Le Compte Administratif 2007 fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 209 454.95 €, réparti de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 472 083.15 €
- Section d'investissement : - 262 628.20 €.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le Compte administratif 2007 du Technoparc (M. le Président n'a pas pris part au vote).

**VOTE:**  
Pour :35  
Contre :0  
Abstentions : 0

### **Débat sur orientations budgétaires 2008**

M. Le Président demande à M. Daniel GUIBAL, Vice Président délégué aux Finances, de présenter les orientations budgétaires pour l'année 2008.

#### **Bilan 2007:**

Les résultats de l'exécution budgétaire du CA 2007 sont toujours bons, et l'étude des éléments comptables de la communauté confirme la capacité de celle-ci à prendre en charge les opérations d'équipements significatives programmées.

Les charges de gestion courante de la communauté sont bien contenues, au regard de l'évolution de ses produits propres.

Après la progression très sensible de la Dotation d'Intercommunalité de la DGF en 2004 (sous l'effet de la prise en compte du produit de la TEOM 2003 dans son calcul), cette dernière a poursuivi une progression relativement faible et le Coefficient d'Intégration Fiscale devient inférieur à la moyenne nationale à compter de 2007.

La forte diminution des bases de TP de - 7,36% se poursuit. Cette baisse, conjuguée à celle de 2006 (-12,70%), conduit à une réduction de plus de 20% de produit fiscal en deux ans expliquée par la sortie prévue des bases du chantier non permanent de l'autoroute sur deux ans, et à la fermeture des

moulinages en 2006. Cette baisse, dépassant les -10%, a donné lieu à une prise en charge au titre du fonds national de péréquation de TP.

L'épargne brute de la collectivité se situe durablement sur un niveau bien supérieur à 300 K€, ce qui autorise à 4/5 ans un encours de dette potentiel d'environ 3 à 3,5 M€ (dont 1,6 M€ ont été contractés au cours de l'exercice, sans risque majeur pour le budget).

Le financement des investissements est sain, puisque la communauté a encore autofinancé cette année une part significative de ses équipements. L'autofinancement représente 2,140 M€ depuis 2003, soit près de 41% des investissements réalisés sur la période (y compris les 2,2 M€ de cette année). L'emprunt 2007 de 1,6 M€ est proportionnel à l'ampleur des équipements réalisés cette année, qui sont près de trois fois supérieurs au rythme annualisé de la période 2003/2006.

### Budget 2008 :

#### *Contexte :*

Après la réforme de la Taxe Professionnelle de 2006 la préparation du Budget Communautaire pour 2008 se déroule dans un contexte de réflexion sur la réforme des concours de l'Etat aux collectivités locales.

Après avoir assuré le passage en TPU et le transfert de compétence en matière de déchets ménagers, la CCL a renforcé encore son intégration, pour pérenniser sa DGF et par conséquent la solidarité nationale, par la prise de compétence SDIS. Toutefois, les textes sur l'intercommunalité prévoient que la DGF de la collectivité n'évoluera très favorablement que si le niveau de nos transferts de fonctionnement est encore un peu plus significatif.

Pour les groupements les dotations progresseront en général de +1,80% par rapport à 2007, et de +2,60% pour les communautés TPU bonifiées comme la CCL.

La DGF forfaitaire garantie des communes ne variera cependant que de +0,64%, les compensations de TP gardées par les communes, ainsi que le fonds national de compensation de la TP baisseront cette année encore de près de 22%.

L'évolution des concours financiers de l'Etat, en général, sera donc toujours insuffisante au regard des charges structurelles de la collectivité et de ses communes membres.

Des transferts effectifs à la CCL devront être envisagés sur les deux ans à venir, afin d'éviter tout tassement de la DGF communautaire.

L'aide spécifique aux communautés de communes à TPU, et donc à la CCL, revalorisant progressivement les dotations de ces groupements, afin de s'approcher des dotations à l'habitant plus conséquentes servies aux communautés d'agglomérations, se poursuit.

De plus, les bases fiscales directes ne devraient plus se tasser, en dépit de la diminution du Fonds National de péréquation de la TP.

Enfin, les bases de TP également passibles de taxe foncière connaîtront une revalorisation nominale forfaitaire de +1,6% inférieure de -0,2% à celle des dernières années.

#### *BP 2008 :*

Les attributions seront baissées suite au transfert des contributions au SDIS mais les charges à due concurrence seront reprises sur l'annuité de la dette et les contingent au chapitre 65. La progression attendue de la dotation d'intercommunalité (de l'ordre de 50.000 €) ne s'effectuera qu'à partir de 2009.

Les postes de dépense progressent peu, et en tout cas moins rapidement que les recettes.

La progression des frais financiers, liés à la dette nouvelle de 2007, ne déstabilise pas le budget, puisque le résultat d'exercice attendu est toujours positif.

La capacité d'autofinancement répercutée se tasse moins fortement que l'annuité nouvelle de dette, et l'épargne brute reste stable pour garantir le plan d'équipement proposé en 2008.

L'équilibre du budget autorise la réalisation de près de 1,4 M€ d'équipements, et la mobilisation théorique d'emprunts nouveaux pourrait être résiduelle (28 K€).

Compte tenu de l'épargne brute de la collectivité se maintenant autour de 0,46 M€ en 2007, l'encours de dette reste encore modéré à la fin 2008. En effet, hors ateliers relais, l'encours de dette

propre garanti par l'épargne pourrait se situer à environ 3,7 M€, ce qui laisse des marges de manoeuvre (+2 M€ d'emprunts supplémentaires) pour les exercices 2008 et suivants.

### **Le budget du Technoparc :**

Depuis 2006, la gestion des opérations au titre du Technoparc sont individualisées dans un budget annexe spécifique. Ce budget est aujourd'hui totalement autofinancé par les subventions annuelles d'Areva de 457.347 € (soit au total près de 1,4 M€ sur 2006-2008).

Considérant que les charges de fonctionnement n'ont représenté que 245.523 €, l'épargne dégagée de près de 475 K€ permet d'envisager l'exercice 2008 avec sérénité.

En outre, ce budget a bénéficié du « leg » pour l'euro symbolique des terrains et bâtiments du site, qui a été valorisé dans l'actif pour 2 M€.

Les dépenses d'équipements, hors opérations d'intégration du patrimoine, se sont limitées à 275 K€, soit bien moins que l'épargne disponible.

Aussi, ce budget n'appelle pas d'observations particulières pour 2008, le concours d'Areva se situant toujours, et jusqu'en 2008, supérieur aux besoins de financement de la section d'investissement.

Il conviendra, toutefois, de rester prudent et de constituer, jusqu'à cet exercice 2008, le maximum d'épargne disponible afin de financer au mieux la dette qui sera mobilisée pour financer le gros des travaux d'équipements à réaliser.

Après avoir clos le débat, Le Conseil communautaire,

- Vu le code général des Collectivité Territoriales et notamment l'article L. 2312-1
- Vu le rapport présenté sur les orientations budgétaires pour 2008,

**PREND ACTE** de la tenue du débat des orientations budgétaires pour l'exercice 2008 conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du CGCT

L'ordre du jour étant épuisé, M le Président lève la séance

**Le Président**